AR PREFECTURE

082-218201127-20210325-CM20210325_33-DE

Regu le 01/04/2021

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 25 mars (25/03/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 mars, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Romain LOPEZ, Maire,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, Adjoints,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

Madame LOPEZ est nommée secrétaire de séance.

33 - 25 mars 2021

33. Subvention aux associations exercice 2021 – domaine sport

Rapporteur: Monsieur LERMINEZ.

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la commission des Finances du 4 mars 2021,

Considérant les demandes respectives de chaque association,

Considérant la nature des projets de chaque association qui présente un intérêt public.

Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé du rapporteur, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE les subventions de fonctionnement aux associations dont le nom figure cidessous.

AR PREFECTURE

082-218201127-20210325-CM20210325_33-DE Regu le 01/04/2021

Nom des associations	Subvention 2021
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
AMICALE ANCIENS JOUEURS DE L'AVENIR MOISSAGAIS	470 €
AMICALE DES BOULISTES DE MOISSAC	470 €
AMICALE LAIQUE	2 000 €
AMICALE LAIQUE MOISSAC FORCE ATHLETIQUE	1 000 €
AVIRON CLUB MOISSAC	11 000 €
MOISSAC ATHLETISME	6 000 €
CONFLUENCES FOOTBALL CLUB	15 750 €
ECURIE DU CHASSELAS AUTOMOBILE	500 €
HELP DRIVING	470 €
KARATE CLUB MOISSAGAIS	1 500 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE FRANCOIS MITTERAND	200 €
MOISSAC CASTELSARRASIN BASKET CLUB (MCBB)	18 000 €
MOISSAC CYCLO SPORT (MCS)	750 €
MOISSAC GYM ASSOCIATION	3 200 €
MOISSAC JUDO	2 500 €
MOISSAC SKI NAUTIQUE	1 500 €
MOTO CLUB MOISSAGAIS	940 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	2 000 €
PETANQUE MOISSAGAISE	1 000 €
TENNIS CLUB	9 500 €
UNSS COLLEGE FRANCOIS MITTERAND	300 €
VOLLEY CLUB CASTEL MOISSAC	1 000 €
ECOLE CULTURELLE D'ARTS MATIAUX	300 €
AERO CLUB CASTEL MOISSAC	500 €
TOTAL	80 850 €

PRECISE qu'à compter de l'exercice 2021, toute subvention supérieure à 10 000 € sera versée en deux échéances :

- 1er acompte de 50 % à la signature de la présente délibération.

 Le solde, après production des justificatifs des différentes actions effectivement réalisées au 30 octobre.

> Pour copie conforme Moissac le 30 mars 2021 Le Maire,

Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :